

Monsieur le Président
Redon Agglomération Bretagne Sud
3 rue Charles Sillard
35600 REDON

Le **– 8 SEP. 2025**

OBJET : Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale

Dossier suivi par : Bertrand Girard, directeur de la planification stratégique Girardb@nantessaintnazaire.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez sollicités le 16 juin dernier, au titre de l'article L142-20 du code de l'urbanisme, sur votre projet de Schéma de Cohérence territoriale arrêté le 26 mai 2025 par votre conseil communautaire et nous vous en remercions.

Cette sollicitation réglementaire est l'occasion de nous redire combien il est utile de partager nos trajectoires, dans une conscience renouvelée de nos interdépendances face aux mutations sociales, économiques et climatiques de nos territoires.

Vos orientations sur la gestion de l'eau nous intéressent particulièrement et renvoient à nos propres réflexions à l'échelle du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. De la prévention des inondations à une réflexion plus globale sur l'urbanisation, la coopération entre nos territoires sera précieuse tant nous devons faire face ensemble à cette nouvelle donne climatique.

Nos armatures territoriales respectives doivent répondre à des enjeux communs en matière de mobilité, d'intensification urbaine et d'usages autour des gares ou encore autour d'une offre touristique à enrichissement mutuel et naturel tant le canal de Nantes à Brest nous relie.

La démographie de nos territoires doit aussi nous encourager à toujours mieux penser et partager à la bonne échelle, nos politiques en matière d'habitat et d'emploi. Ce dialogue constructif se développe avec nos intercommunalités membres, nous ne pouvons qu'appeler à renforcer ces coopérations à l'échelle de nos SCoT. Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire œuvre quotidiennement à un dialogue ouvert avec toutes les intercommunalités voisines. Avec mes collègues présidentes et présidents, nous y tenons particulièrement.

Enfin, sur le point particulier de l'habitat, votre approche de l'habitat comme déterminant de santé résonne parfaitement avec nos propres orientations en faveur d'un urbanisme favorable à la santé.

A travers ces quelques illustrations, nous tenons à saluer la convergence de votre projet de Schéma de Cohérence Territoriale avec nos propres orientations et appelons à une nouvelle ère de coopérations renforcées, au service de nos territoires et de nos habitants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

La Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Johanna Rolland

